

mission extraparlamentaire de l'impôt sur les revenus, estimait, en 1895, la fortune mobilière de la France à 80 milliards et sa richesse immobilière à 145 milliards. Mais il faut ajouter à ces chiffres les capitaux en circulation, que l'on peut estimer à 15 milliards. D'autre part, d'après la direction du travail, les salaires représentent une valeur annuelle de 10 milliards ; si l'on y joint 2 milliards de traitements et honoraires, et 1 milliard de bénéfices industriels et commerciaux, on obtient, pour ces divers produits, en les capitalisant à 10 p. c., taux moyens de l'usufruit, une valeur consolidée de 130 milliards. La richesse totale de la France serait donc, d'après ce calcul, de 370 milliards, en capital.

M. Caillaux s'est arrêté au chiffre de 32 milliards pour le revenu national, et on voit d'après ce qui précède qu'on ne peut l'accuser d'avoir fait une estimation exagérée. Il s'appuie d'ailleurs sur l'autorité de M. Paul Leroy Beaulieu, qui dit, dans son traité de la science des finances, que le revenu actuel de la France est de 30 à 32 milliards. En adoptant ce dernier chiffre, on trouve que le rapport des dépenses publiques au revenu général du pays serait de 11½ p. c. environ.

Pour l'Angleterre, le produit de l'income tax nous offre un élément d'appréciation très sûr. D'après sir Robert Giffen, on peut évaluer le revenu total du Royaume Uni à deux fois l'assiette de l'income tax, soit à 40 milliards de fr. M. Paul Leroy-Beaulieu estime aussi ce revenu au même chiffre. L'ensemble des charges fiscales supportées par les contribuables étant de 3,550 millions, le rapport de ces charges au revenu général du pays ressort à 8½ p. c.

Il est moins facile de faire une évaluation directe du revenu national de l'Allemagne. Mais il n'en est

pas de même de la Prusse, où fonctionne l'impôt sur le revenu. Les revenus au dessus de 900 marks, qui seuls sont soumis à l'impôt, ont été déclarés en 1898 pour 8.468 millions de francs, et le revenu global des exemptés est évalué à 5,415 millions, soit au total 13,884 millions. D'après le docteur Støber, il y a lieu, pour tenir compte des dissimulations, fausses déclarations, etc., d'ajouter à ce chiffre au moins 25 p. c., soit 3,471 millions, ce qui donne, pour les 32 millions d'habitants du royaume de Prusse, un revenu de 17,355 millions. Des calculs, qu'il serait trop long de reproduire ici, montrent qu'on peut admettre la même proportion pour les 53 millions d'habitants de l'empire. Le revenu national de l'Allemagne serait donc de 28 à 29 milliards et son rapport avec les charges fiscales de 11 à 11½ p. c.

Quant à l'Italie, les économistes évaluent son revenu à 13 ou 14 milliards, et les charges fiscales à 1 milliard 767 millions ; le rapport entre ces deux chiffres est 13 p. c., tandis que la quotité de l'impôt par tête d'habitant est de 56 fr. seulement.

On voit donc que, si, en valeur absolue, la quotité de l'impôt par tête est plus élevée en France que partout ailleurs, la question change de face quand on tient compte, ainsi que l'a fait avec raison M. Caillaux, non seulement des charges, mais aussi des ressources des contribuables. L'Angleterre est certainement privilégiée ; mais l'impôt pèse d'un poids sensiblement égal en France et en Allemagne, et les contribuables français paraissent plus favorisés que ceux de certains autres pays.

(*Le Marché Français.*)